

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 15 (1923)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Le mouvement syndical à l'étranger

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cependant une conquête que nous ne pouvons pas enlever à l'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux, car, dans sa composition et sa direction actuelles, jamais la dite association ne pourra défendre des intérêts économiques.

La réunion de quelques sections locales en une fédération d'ouvriers de communes et d'Etats cause une joie particulière au rapporteur. Il n'a pu cependant mentionner ce fait sans donner un coup de griffe à la Fédération suisse des services publics, cette fédération « communiste », comme elle l'appelle gratuitement. Une autre satisfaction lui a été donnée par la création d'une « association neutre » d'employés postaux. Les membres de la Fédération suisse des employés postaux, affiliés à l'Union syndicale suisse, ne pourront lire ces lignes sans sourire.

Malgré toute cette joie exprimée par ailleurs, c'est avec les larmes aux yeux que le rapporteur constate que le nombre de ceux qui ont le courage de leurs opinions soit si restreint, cette qualité ne paraît pas être le fait de beaucoup de ceux qui semblent être pourtant de bons chrétiens-sociaux.

L'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux est composée à fin 1922 des fédérations suivantes:

Fédération suisse chrétienne-sociale des ouvriers et ouvrières de la branche du textile et de l'habillement, avec siège central à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale des métallurgistes, siège à Winterthour. Fédération suisse chrétienne-sociale des ouvriers sur bois, siège à Lucerne. Fédération centrale suisse des ouvriers du bâtiment, siège à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale des peintres, siège à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale du commerce, des transports et de l'alimentation, siège à St-Gall. Fédération chrétienne-sociale des reliques et parties similaires, siège à Einsiedeln. Syndicat suisse des typographes, siège à Lucerne. Syndicat du personnel chrétien-social des voies de communication, siège à Zurich. Fédération chrétienne nationale des ouvriers et employés des communes et d'Etats, siège à Lucerne. Fédération suisse des garçons bouchers, siège à Berne.



## Le mouvement syndical à l'étranger

**Belgique.** La commission syndicale de Belgique a tenu son congrès annuel, à Bruxelles, les 27 et 28 juillet. Le 29, par une démonstration monstre, réunissant plus de 150,000 ouvriers et ouvrières, nos camarades ont célébré le XXVe anniversaire de la commission syndicale, qui est l'équivalent de notre Union syndicale. La veille, une grande soirée artistique réunissait à la salle des fêtes de la Maison du peuple les militants présents et les délégations étrangères pour fêter les fondateurs de la C.S. de Belgique. Cette émouvante manifestation fit la plus profonde impression sur tous ceux qui eurent l'occasion d'y assister. Nos amis de Belgique peuvent être fiers de leur œuvre si l'on pense qu'en 1898, la commission syndicale réunissait 13,727 membres et qu'elle en compte maintenant 618,871, après avoir dépassé même les 700,000 il y a quelque deux ans à peine. La crise économique ayant là aussi produit ses effets néfastes en causant une diminution des effectifs.

Cette puissante organisation ouvrière s'appuie sur un mouvement syndical non moins développé et un parti socialiste possédant à lui seul près de la moitié de la Chambre des députés et une forte représentation au Sénat. Les présidents de communes socialistes ne se comptent plus. Tout en conservant chacun une auto-

nomie complète, la commission syndicale envoie des délégués au comité du parti et vice versa, pour établir une étroite liaison.

Nous ne pouvons, faute de place, en dire davantage sur cette organisation ouvrière modèle, nous en reparlerons dans le prochain numéro. Disons encore pour aujourd'hui que le congrès s'est occupé principalement des allocations familiales, de la durée du travail et du contrôle ouvrier.



## Dans les organisations syndicales internationales

**Fédération internationale des lithographes et des professions similaires.** Le congrès international des lithographes eut lieu du 23 au 26 août 1923, à Luxembourg; à cette occasion, le secrétariat international transmit un rapport sur son activité pendant les trois dernières années. Nous en extrayons les données suivantes: Le nombre des membres qui était de 33,939 en 1913 s'est accru jusqu'à fin décembre 1921 et atteignit alors le chiffre de 44,079 membres; à fin décembre 1922, il y avait encore 44,079 membres affiliés à la fédération internationale. Le secrétariat ayant son siège à Bruxelles, il fut nécessaire de protéger la caisse fédérative contre la dépréciation de la monnaie, en achetant des dollars.

Des organisations de Bulgarie, Luxembourg, Roumanie et Yougoslavie demandent leur admission dans la fédération internationale; dans chacun de ces quatre pays existent des fédérations d'industrie qui englobent tous les travailleurs du livre, et c'est pour leurs membres lithographes et chimigraphes qu'elles désirent l'admission. Les fédérations prénommées sont affiliées à leurs centrales nationales et se rattachent à l'Internationale d'Amsterdam. Le comité exécutif propose au congrès d'approuver l'admission de ces fédérations. Par contre, les demandes d'adhésion de Russie et de Grèce sont à repousser, vu que les deux appartiennent à l'Internationale communiste.

**Russie.** *Le commerce intérieur russe.* Depuis l'introduction des taxes de patente commerciale, il existe en Russie un contrôle sévère du trafic intérieur, contrôle permettant d'établir des données précises dans ce domaine. Il n'y a pas encore de récapitulations pour toute la Russie; par contre, la *Ekonomitscheskaja Shisnj* publie, ces derniers temps, une série d'articles contenant des données générales de différents gouvernements. Ce qui est curieux, c'est que ces indications sont concordantes entre elles, de sorte que l'on peut admettre qu'elles sont les mêmes pour toute la Russie.

Le premier article est de la plume de E. Malakowsky et a paru dans le n° 118 du 31 mai 1923. Les patentés commerciales sont divisées en cinq classes. Le commerce de détail rentre dans la première, celui de gros dans la cinquième. Les classes moyennes rentrent dans les catégories intermédiaires. Les indications données sont puisées dans 16 gouvernements, avec 67,328 patentés, et donnent le tableau suivant: patentés d'Etat 841 ou 1,25 %, de coopératives 2952 ou 4,28 %, de particuliers 63,535 ou 94,37 %.

Malakowsky, lui-même, commente ce déplorable résultat en ces termes:

« Comme il ressort du tableau ci-dessus, le 94,3 % des entreprises commerciales est entre les mains de particuliers. Ce pourcentage est extraordinairement défavorable pour les entreprises d'Etat et les coopératives. »

En outre, la majorité du peuple russe de la campagne est presque totalement soustraite à l'influence